

**Présentation :**

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

**Sommaire :**

**La fortune de Mobutu ne retournera pas dans les caisses de l'Etat.....p2**

**Profitant de la crise, la mafia s'implante en Suisse .....p3**

**Dossier : ONG et financement du terrorisme : .....p4**  
    **Article 1 : Une association caritative musulmane inculpée aux Etats-Unis de**  
    **financement du terrorisme**  
    **Article 2 : Une ONG musulmane déclarée coupable de financement du terrorisme**

**Suisse et Liechtenstein : étude sur le financement du terrorisme .....p5**

**France : Un avocat en prison pour tentative de blanchiment.....p8**

**En finir avec l'enfer des paradis fiscaux.....p9**

## **La fortune de Mobutu ne retournera pas dans les caisses de l'Etat**

Le 15 décembre, une partie des avoirs de l'ancien président zaïrois Mobutu sera remise à sa famille. Le gouvernement suisse a tenté de restituer ces fonds à Kinshasa pour qu'ils soient réinjectés dans les caisses de l'Etat, mais la République démocratique du Congo n'a jamais donné suite. De son côté, la famille de l'ancien président n'est pas prête à abandonner un magot de plus de 8 millions de dollars.

La Suisse s'apprête à restituer à la famille Mobutu des fonds que l'ancien chef d'Etat avait dissimulé en Suisse. Selon Valentin Zellweger, vice-directeur du département du droit international au ministère des Affaires étrangères suisse, l'opération sera effectuée le 15 décembre prochain.

Les avoirs de l'ancien chef d'Etat furent gelés le 17 mai 1997, à la suite de son décès. La fortune de l'intéressé, placée hors d'Afrique, atteignait, selon certaines sources, l'équivalent de près de 2,7 milliards d'euros. La Suisse a fait saisir 8,3 millions dans les banques du pays. Le reste du magot s'était envolé vers d'autres paradis fiscaux.

A plusieurs reprises, la Suisse est intervenue auprès du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) lui indiquant la marche à suivre pour que l'argent retrouve le chemin des caisses de l'Etat. Il suffisait de faire la preuve que les capitaux étaient bien de l'argent public. Kinshasa n'a jamais donné suite. Quant à la famille et notamment l'un des fils - qui joue d'ailleurs un rôle politique en vue à Kinshasa - elle a tout bonnement refusé de renoncer au magot.

Article publié le 23/11/2008

[En Ligne] Disponible sur

[http://www.rfi.fr/actufr/articles/107/article\\_75197.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/107/article_75197.asp)

---

## **Profitant de la crise, la mafia s'implante en Suisse**

Les activités de la mafia pourraient s'accroître en Suisse avec la crise financière. Surfant sur la crise économique, la mafia affiche une santé économique éclatante. Cette organisation globalisée présente-t-elle des dangers particuliers pour la Suisse? Le procureur italien anti-mafia, Agostino Abate, dresse un constat inquiétant et énonce les risques potentiels. swissinfo: En quoi la Suisse est-elle susceptible d'attirer la ou les mafia(s)?

Agostino Abate: Traditionnellement, la Suisse, a toujours joué un rôle fondamental pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle permet au crime organisé d'accéder à des contacts ultérieurs avec d'autres régions du monde, à l'abri du contrôle judiciaire italien. Et puis surtout, pour y recycler, cacher et réinvestir ses capitaux.

Malheureusement, depuis quelques années, cet attrait va plus loin. La Suisse est désormais devenue un territoire d'implantation et de développement des activités criminelles autonomes de certains clans. D'un point de vue «génétique», la présence de la mafia exige obligatoirement – et cela se fait parfois très facilement – la création de conditions favorables à ses activités, en pénétrant préalablement le tissu social et économique local qu'elle veut infiltrer.

Ça commence par des investissements dans des activités commerciales licites appartenant à des tiers, pour passer, peu à peu, à la gestion directe du narcotrafic ou de la prostitution pour ne citer que deux exemples. Ce ne sont pas des estimations; je parle de faits avérés en ce qui concerne la Suisse.

Swissinfo: Vous évoquiez le recyclage, mais d'autres pays aussi attirent l'argent du crime, sans parler des facilités qu'offre Internet...

Agostino Abate: Il faut reconnaître que la Suisse a perdu de son pouvoir d'attraction avec l'introduction des normes anti-blanchiment et les nouvelles structures judiciaires fédérales. La Suisse n'est plus seulement le petit paradis bancaire et une garantie d'impunité que ce pays a longtemps représenté aux yeux des organisations mafieuses.

Des paradis off shore et d'autres pays, comme l'Angleterre ou le Luxembourg, dans des proportions que je ne veux pas énoncer ici, attirent largement les capitaux du crime organisé aujourd'hui. Quant à Internet, il sert avant tout à déplacer et à faire voyager l'argent.

Mais il n'en demeure pas moins, qu'à un moment donné, l'argent de la mafia doit physiquement franchir la frontière, que ce soit dans une valise ou dans le double-fond d'un coffre de voiture par exemple. C'est inéluctable! D'ailleurs, dans notre jargon anti-recyclage, nous appelons cette phase lorsque «les Schtroumpfs entrent dans la tanière bancaire». Et la Suisse est, et reste, la principale destination de ces transferts.

Swissinfo: Voulez-vous dire que la Suisse n'est pas assez vigilante?

Agostino Abate. : Non, je loue le travail des collègues du ministère public à Berne. Mais je dis que l'on ne doit pas se faire d'illusion en s'imaginant que la présence de la mafia se cantonne à l'argent qu'elle dissimule sur la place financière tessinoise, et surtout zurichoise. Il faut être très attentif aux signes de cette présence et de ces mouvements. Je pense en particulier à l'étape cruciale, lorsque l'organisation noue ses contacts avec des sujets tout à fait respectables, qu'elle va utiliser pour développer ses activités. Je le répète, il y a des signes et il faut impérativement les déceler.

Swissinfo: Un exemple...

Agostino Abate: Après la fusillade de Duisburg en Allemagne, on pouvait lire et entendre un peu partout: «C'est un règlement de compte entre clans italiens survenu à l'étranger». C'est totalement faux. Cet épisode de violence a montré que l'organisation s'était véritablement implantée là-bas et qu'elle se déploie partout, là où on ne s'y attend pas.

C'est une réalité. Refuser de la voir revient à enfouir la tête dans le sable. Vous savez, nous ne sommes pas à Hollywood, on ne peut pas distinguer les mafieux des citoyens moyens; ils ne portent pas des «Borsalino» comme dans les films... Je le répète, il faut apprendre à lire certains signaux.

Swissinfo: Une organisation patronale italienne, Sos Impresa, dénonçait récemment les montants faramineux que brassent les différentes branches de la mafia. Faut-il y voir un danger de plus pour la Suisse?

Agostino Abate: Il faut redoubler d'attention en période de crise économique. Lorsque des personnes en difficulté ont besoin de financement ou peinent à obtenir des crédits, lorsque les marchés financiers s'effondrent, le danger augmente effectivement.

Celui qui a un pouvoir économique supérieur aux autres peut soudainement conduire une personne qui n'aurait jamais accepté de faire certaines choses à franchir un pas dans l'illégalité. Lorsque c'est fait, il n'y a plus de retour en arrière possible. Or, la présence de telles personnes ou groupes sont des facteurs extrêmement déstabilisants.

La Suisse peut encore réagir face à ce fléau, mais il faut le faire sans attendre, avant qu'il ne soit trop tard. Lutter contre le crime organisé, c'est protéger la démocratie.

Nicole Della Pietra

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.swissinfo.ch/fre/feedback.html?siteSect=105&sid=9992761>

---

### **Dossier : ONG et financement du terrorisme :**

#### **Article 1 : Une association caritative musulmane inculpée aux Etats-Unis de financement du terrorisme**

DALLAS — Une association caritative musulmane et cinq de ses dirigeants ont été accusés lundi d'avoir envoyé des millions de dollars au groupe palestinien militant Hamas, une tardive victoire du gouvernement Bush contre le financement du terrorisme.

Le juge de district Jorge Solis a estimé lundi que les accusés étaient coupables des 108 chefs d'inculpations retenus contre eux, après huit jours de délibérations sur le cas de la fondation de la terre sainte pour l'aide et le développement, qui fut la plus importante association caritative d'obédience islamique aux Etats-Unis.

C'était aussi le procès le plus emblématique contre le financement du terrorisme depuis le 11-Septembre. "L'argent est le sang du terrorisme, tout simplement" a estimé l'avocat général Richard Ropper. "La décision du tribunal l'attaque au coeur" selon lui.

Les chefs d'inculpation allaient de la fraude fiscale au blanchiment.

C'était le deuxième procès contre cette association, le premier avait tourné court. George W. Bush avait personnellement annoncé le gel des fonds de l'association en 2001, le qualifiant "d'étape dans la guerre contre le terrorisme".

"Mon père a été persécuté pour ses opinions politiques" a estimé la fille d'un des accusés, Ghassan Elashi.

mardi 25 novembre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://echos-voix-m-dias.blogspot.com/2008/11/une-association-caritative-musulmane.html>

## **Article 2 : Une ONG musulmane déclarée coupable de financement du terrorisme**

Les dirigeants d'une ONG musulmane, dont le siège est aux Etats-Unis, ont été déclarés coupables lundi de soutien aux extrémistes palestiniens du Hamas.

Ils ont été jugés dans le cadre de la plus grande affaire de financement du terrorisme jugée aux Etats-Unis.

Cette décision du jury intervient elle après un ajournement du procès l'an dernier pour vice de procédure contre cette organisation, la Holy Land Foundation, installée au Texas (sud) et qui a depuis cessé ses activités. L'organisation était accusée d'avoir financé le Hamas à hauteur de 12 millions de dollars.

Il s'agit d'une victoire pour l'administration Bush dans sa «guerre contre le terrorisme». La Holy Land Foundation est l'une des organisations qui avaient été obligées à mettre fin à leurs activités par les autorités américaines à la suite des attentats du 11-Septembre, en raison des soupçons de financement des islamistes.

Publié le 24.11.08  
[En Ligne] Disponible sur  
<http://www.20min.ch/ro/print/story/30527197>

---

## **Suisse et Liechtenstein : étude sur le financement du terrorisme**

La Suisse et le Liechtenstein ont commandé une étude sur le financement du terrorisme. Cette enquête doit montrer par quels canaux l'argent arrive jusqu'aux terroristes du réseau al-Qaïda ou aux taliban.

Vaste sujet s'il en est ... Rappelons pour notre part que nous avons modestement soulevé la question ici-même il y a quelques mois alors que dix de nos soldats venaient de payer de leur vie l'engagement de la France en Afghanistan

Berne et Vaduz vont débloquer 50'000 francs chacun pour financer cette étude, qui sera réalisée par le Watson Institute, basé dans l'Etat américain de Rhode Island. La Banque mondiale déboursa pour sa part 40'000 francs, a indiqué l'ambassadeur de Suisse auprès des Nations unies, Peter Maurer.

La Suisse s'engage avec force en faveur de mesures efficaces contre le financement du terrorisme, a souligné M. Maurer dans un discours devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces deux dernières années, elle a soutenu financièrement le groupe de travail de l'ONU sur ce sujet financièrement et a mis des experts à sa disposition.

Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a indiqué à la chaîne britannique BBC que les taliban percevaient une taxe de 10% auprès des paysans cultivant de l'opium, mais gagnaient également de l'argent avec d'autres activités liées au trafic de stupéfiants, comme la protection des laboratoires et des transports d'opium par delà les frontières.

Les Nations Unies estiment que la culture du pavot en Afghanistan a rapporté au total l'an dernier un milliard de dollars (640 millions d'euros). Près de 8.000 tonnes d'opium ont été produites. Cette année le volume produit devrait être en diminution.

Dans un rapport déposé en août, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime a estimé que 98 % de la production d'opium en 2008 était concentré dans sept provinces de sud-ouest du pays, dont celle Kandahar, où sont déployés les soldats canadiens.

Les autres sont les provinces d'Helmand, d'Uruzgan, de Daykundi, de Zabul, de Farah et de Nimroz. "Cela souligne clairement le fort lien entre la culture du pavot et le manque de sécurité", indiquaient les auteurs du rapport. La culture du pavot a été éradiquée dans 18 des 34 provinces du pays, soit 5 de plus qu'en 2007.

Mais pour éviter de s'aliéner les habitants de l'Helmand, les marines ne se préoccupent pas de la culture du pavot, endémique dans la région. La production atteint de tels sommets que l'Afghanistan est devenu le producteur d'environ 90 % de l'héroïne mondiale. Selon les termes mêmes d'un paysan afghan, la culture du pavot : "c'est comme semer des dollars" ....

Certes, les Britanniques avaient tenté de mener des campagnes d'éradication de la drogue en même temps qu'ils luttait contre les taliban. Tenter uniquement, car ils s'étaient rapidement retrouvés face à deux adversaires coalisés, les barons de la drogue en plus des taliban.

Concernant les fournisseurs d'armement : en 2001, Human Rights faisait état de soutien de la Russie, l'Iran et le Pakistan. La Chine semble également très présente.

Autre élément important : les ministres de la Défense des 26 pays membres de l'OTAN, ont accepté, fin octobre, à Budapest, que des troupes de l'alliance militaire participent à la lutte contre le trafic d'opium en Afghanistan, un lucratif commerce qui finance l'insurrection islamiste.

« En ce qui concerne la lutte antidrogue, la force internationale (FIAS) est autorisée à agir de concert avec les Afghans contre les installations et les individus soutenant l'insurrection, comme prévu par le plan d'opération existant », a déclaré James Appathurai, porte-parole de l'OTAN.

L'OTAN précise qu'elle pourra entreprendre cette lutte sans avoir à changer le « plan d'opération » de ses 50 700 soldats. Les troupes qui prendront part à ces opérations devront toutefois obtenir l'autorisation de leurs gouvernements respectifs.

L'alliance militaire indique que cette expansion de la mission de l'ISAF n'est que temporaire, et que la décision fera l'objet d'une réévaluation lors d'une prochaine rencontre des ministres de la Défense, en février, en Pologne.

La décision des pays membres de l'OTAN répond à la demande du commandant suprême des forces de l'Alliance, John Craddock, et du ministre afghan de la Défense, Abdul Rahim Wardak. Ce dernier avait demandé à ses homologues de lancer les soldats de l'ISAF à l'assaut des grands trafiquants de drogue qui sévissent en Afghanistan.

Demande qui avait d'ailleurs été rapidement relayée par son homologue américain, Robert Gates, présent lui aussi à Budapest.

Malgré l'accord, plusieurs participants à la mission afghane – dont la France - craignent, en élargissant ainsi le mandat de l'OTAN, de faire courir encore plus de risques à leurs soldats.

Les responsables allemands, espagnols et italiens, entre autres, redoutent que cette nouvelle tâche n'entraîne un accroissement des victimes civiles. Des militaires de l'OTAN craignent aussi de se mettre à dos la population des régions rurales du sud du pays en s'en prenant au trafic d'opium qui fournit l'essentiel des revenus des autochtones.

Mais selon des chiffres de 2003 publiés par The Independent, le trafic de la drogue constitue le troisième commerce le plus important en argent après le pétrole et la vente d'armes. Pour situer le "contexte" ...Le contrôle géopolitique et militaire des routes de la drogue devient alors aussi stratégique que celui du pétrole et des oléoducs ... C'est vous dire l'ampleur des enjeux associés ...

L'Afghanistan et la Colombie sont, avec la Bolivie et le Pérou, les premiers pays producteurs de drogue dans le monde, qui alimentent une économie criminelle florissante. Ces pays sont fortement militarisés tandis que le trafic de drogue y est protégé. Il a par ailleurs été prouvé que la CIA a joué un rôle central dans le développement des triangles latino-américain et asiatique de la drogue.

Selon les estimations du FMI, une grande partie de l'argent blanchi mondialement est liée au trafic de stupéfiants, dont un tiers est lié au triangle de l'opium du Croissant d'Or. Le Fonds Monétaire a par ailleurs établi que le blanchiment d'argent se situait en 2003 entre 590 milliards et 1500 milliards de dollars par an au niveau international, ce qui représente de 2 à 5 % du PIB global.

Certains observateurs tiennent à rappeler quant à eux que depuis l'invasion sous commandement américain de l'Afghanistan en octobre 2001, le trafic d'opium dans le « Croissant d'or » a grimpé en flèche. A noter également : en réaction à la montée post-taliban de la production d'opium, l'administration Bush a augmenté ses activités anti-terroristes .. tout en allouant des montants substantiels d'argent des contribuables aux opérations de la Drug Enforcement Administration (DEA) en Asie de l'ouest.

Si les médias américains accusent le défunt régime islamique, ils oublient toutefois de mentionner que les taliban – en collaboration avec les Nations unies – avaient imposé avec succès l'interdiction de la culture du pavot en 2000 ... La production d'opium avait ensuite décliné de 90 % en 2001. Le succès du programme d'éradication de la drogue en Afghanistan en l'an 2000 sous les taliban avait été souligné à la session d'octobre 2001 de l'Assemblée générale des Nations unies. Aucun autre pays membre de l'ONU n'avait pu mettre en oeuvre un programme semblable.

Dans les faits, l'augmentation de la culture d'opium a coïncidé ... avec le déclenchement des opérations militaires sous commandement américain et la chute du régime taliban. Entre les mois d'octobre et décembre 2001, les paysans ont recommencé à planter du pavot à grande échelle.

À la suite des bombardements américains de 2001 de l'Afghanistan, le gouvernement britannique de Tony Blair- en relation étroite avec la DEA américaine - était chargé par les

pays membres du G-8 de mener un programme d'éradication de la drogue en Afghanistan qui devait, en théorie, permettre aux paysans afghans de passer de la production d'opium à des cultures alternatives.

Mais l'ONUDC elle-même admet que sous les taliban, la prohibition avait causé "le début d'une pénurie d'héroïne en Europe vers la fin de 2001". Or son commerce supporté par des intérêts puissants, requiert un flux régulier et sécuritaire de la marchandise. Un des objectifs "cachés" de la guerre pourrait être alors de restaurer le trafic de la drogue, "parrainé" par la CIA, à ses niveaux historiques et ... d'exercer un contrôle direct sur les routes de la drogue.

Rappelons enfin qu'en 2001, sous les taliban, la production d'opiacés s'élevait à 185 tonnes, pour ensuite grimper à 3400 tonnes en 2002 sous le régime du président Hamid Karzai, largement "ami" des États-Unis. Élément non négligeable : depuis le milieu des années 1990, Hamid Karzai agissait comme consultant et lobbyiste pour la pétrolière US UNOCAL dans ses négociations avec les talibans.

Source : ATS, AFP, afghana.org, Michel Chossudovsky

Par Elisabeth Studer le 16 novembre 2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.leblogfinance.com/2008/11/suisse-et-liech.html>

---

## **France : Un avocat en prison pour tentative de blanchiment**

Une entreprise escroquée, quatre millions d'euros détournés en Suisse et cinq personnes écrouées, dont un avocat. C'est l'incroyable affaire dénouée par les policiers.

LES QUATRE MILLIONS d'euros détournés dans le Val-d'Oise auraient dû arriver en Suisse. Mais l'opération a échoué et un avocat parisien se retrouve aujourd'hui mis en examen pour tentative de blanchiment par un juge d'instruction de Pontoise. M e Sylvain Maier a été placé sous mandat de dépôt par le juge des libertés et de la détention, et incarcéré. Quatre autres personnes sont aujourd'hui écrouées dans ce dossier.

L'affaire voit le jour en début d'année 2008 lorsque les dirigeants d'une entreprise de Gonesse découvrent un gros trou de 4 millions d'euros dans la comptabilité. La plainte de l'entreprise, une filiale française d'une grande société d'origine allemande elle réalise 800 millions de chiffre d'affaires et emploie 4 500 personnes au total débouche au mois d'août dernier sur l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Pontoise.

L'homme de loi soupçonné d'avoir réalisé le montage de l'opération

L'enquête des policiers de la DRPJ de Versailles, saisie par la justice, a pu mettre au jour une affaire étonnante qui n'est pas allée à son terme. L'argent détourné au sein de la société devait atterrir en Suisse, sur une quinzaine de comptes bancaires de particuliers ou d'autres entreprises, dont certaines venaient d'être constituées, sans doute pour l'occasion.

Avant-hier, trois personnes placées en garde à vue par les enquêteurs ont été présentées au juge d'instruction chargé de ce dossier financier. En premier lieu, M e Sylvain Maier, qui est soupçonné d'avoir réalisé le montage de l'opération. Il a été mis en examen par le magistrat instructeur pour tentative de blanchiment.



Les deux autres personnes déférées avec lui jeudi seraient pour leur part impliquées dans le détournement proprement dit.

Le parquet de Pontoise n'avait pas requis le placement sous mandat de dépôt pour les trois individus mis en examen, notamment l'avocat. Mais le juge des libertés et de la détention en a décidé autrement. Il a écroué les trois personnes mises en cause, qui ont ainsi rejoint, sur la liste des individus incarcérés dans ce dossier, deux personnes déjà mises en examen précédemment. L'une d'elles, qui aurait exercé des fonctions liées à la comptabilité dans l'entreprise, a été licenciée.

L'enquête, qui se poursuit sur commission rogatoire, pourrait éventuellement se prolonger en Suisse afin de déterminer de possibles complicités. Avec peu de certitudes en vue : le secret bancaire y reste une institution.

Frédéric Naizot |, le 22/11/2008

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/un-avocat-en-prison-pour-tentative-de-blanchiment-22-11-2008-318069.php>

---

### **En finir avec l'enfer des paradis fiscaux**

Olivier Pastré et Renaud Van Ruymbeke sont respectivement économiste dirigeant d'IM Bank

La crise a relancé le débat sur les paradis fiscaux, qui abritent les deux tiers des fonds spéculatifs (hedge funds). Peut-on réguler sans s'attaquer aux centres offshore ?

Renaud Van Ruymbeke : Non. On ne peut être que surpris que des responsables politiques réalisent subitement qu'il existe des places offshore ! Nous l'avions dénoncé avec d'autres juges en 1996, en lançant l'appel de Genève contre ces zones de non-droit, car les paradis fiscaux sont aussi des "paradis" judiciaires. Les juges travaillent sur l'argent criminel mais il ne transite pas que de l'argent criminel par ces centres offshore. Pourquoi a-t-on tant attendu ? Politiquement, il est envisageable de leur enlever toute capacité de nuisance.

Olivier Pastré : Nous sommes d'accord sur le diagnostic, pas forcément sur les solutions. En 1999-2000, le rôle des paradis fiscaux avait déjà été mis en évidence avec le scandale Enron, entreprise qui s'était livrée à des turpitudes financières et comptables dont on n'avait pas idée jusqu'alors. L'entreprise avait créé 3 000 "special purpose vehicles" pour dissimuler son endettement, dont 1 000 étaient basées dans les îles Caïman... On a alors découvert que des pays vendaient de l'opacité, à deux types de clientèle : des criminels, mais aussi des sociétés cotées à la Bourse de New York, a priori respectables. Et rien n'a été fait... Notre divergence porte sur les modalités et le calendrier. Il ne faut pas être candide : on ne fera pas disparaître les paradis fiscaux d'un coup de baguette magique.

R. V. R. : Et pourquoi ?

O. P. : Il faudrait que l'humanité entière soit d'accord pour le décider. La question est celle de la concurrence fiscale. Je ne crois pas qu'une gouvernance mondiale parfaite soit vraisemblable. Soyons donc modestes et néanmoins volontaristes.

R. V. R. : De plus en plus d'argent transite par les paradis fiscaux : 50 % des flux financiers mondiaux. Je ne dis pas qu'il faut les supprimer du jour au lendemain, mais ce doit être un objectif. On reproche au Luxembourg d'abriter des avoirs non fiscalisés. En France, le fichier des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) centralise tous les comptes bancaires à la direction générale des impôts (DGI). Pourquoi le Luxembourg ne fait-il pas de même ? Les renseignements de cet organisme seraient transmis aux pays concernés. Ce pourrait être une règle simple au sein de l'Union européenne. Faisons déjà le ménage chez nous !

O. P. : Si l'on applique cette proposition, cela n'aura qu'un effet : appauvrir le Luxembourg tandis que le Liechtenstein ou les îles Caïman s'enrichiront...

R. V. R. : On nous a soutenu le même raisonnement pour la corruption : "Si vous sanctionnez les entreprises françaises qui corrompent des dirigeants africains, ce sont les entreprises américaines qui prendront le marché." Pour sortir de ce système, il faut une autorité publique qui défende l'intérêt collectif. La mondialisation est économique et financière. Sur un plan politique, elle est en retrait : les Etats veulent conserver leurs privilèges. La régulation signifie qu'ils acceptent de déléguer une part de leur souveraineté à un organisme qui puisse leur taper sur les doigts, à partir de règles de transparence communes à tous.

Une sorte d'ONU de la finance ?

R. V. R. : Oui, mais pas une ONU qui regarde deux armées se tirer dessus !

O. P. : L'économie de marché, c'est comme un combat de boxe. On se tape dessus, mais sous les yeux d'un arbitre et sur un ring entouré par des cordes. Ces cordes ont été relâchées. Il faut les retendre. A l'occasion de la crise, on découvre que les règles peuvent être utiles : même les plus libéraux le reconnaissent.

R. V. R. : Mais il n'y a pas d'arbitre.

O. P. : Disons qu'il y a un arbitre myope... Un énorme pas serait déjà franchi si les principaux établissements financiers mondiaux s'interdisaient d'opérer dans certains paradis fiscaux. Il faut être ambitieux mais réaliste.

L'OCDE a établi une liste des paradis fiscaux non coopératifs. Seuls trois d'entre eux - Andorre, Monaco et le Liechtenstein - y figurent alors que trente-cinq se sont engagés à coopérer. Est-ce vraiment la réalité ?

R. V. R. : Le fait de ne plus avoir que trois paradis fiscaux reconnus, alors qu'il y en a beaucoup plus, montre toute l'hypocrisie du système. Il est vrai que, techniquement, le problème n'est pas simple à régler. Mais, par exemple, la volonté politique de l'Allemagne vis-à-vis du Liechtenstein me paraît réelle (L'Allemagne a infiltré le système bancaire de la principauté alpine pour connaître les avoirs dissimulés par ses ressortissants). C'est le premier cas d'un Etat qui tape du poing sur la table d'un micro-Etat voisin. J'aimerais que l'on m'explique pourquoi on peut aller faire la guerre en Irak mais qu'on est incapable de fixer un minimum de règles applicables à de petits Etats sans poids politique ou militaire.

O. P. : On a fait quelques pas de fourmi en matière de coopération. Je ne vois pas les paradis fiscaux disparaître à court terme, car il n'y a pas de volonté américaine de coopérer, Barack Obama compris. Cependant, l'occasion est historique de poser le problème. Les dirigeants politiques ont découvert que la crise avait pour origine la difficulté de repérer les risques bancaires, pour des raisons techniques, et à cause de leur localisation dans les paradis fiscaux. Les autorités de régulation vont, au moins peut-on l'espérer, se pencher sur ce sujet. Personne ne pouvait dire en février que Gordon Brown et Georges W. Bush nationaliseraient les banques. Il n'est pas impossible non plus que les Etats conditionnent leur aide au fait qu'elles fassent des progrès dans ces domaines. L'autorégulation peut aussi jouer : je n'exclus pas que les plus grandes banques mondiales se mettent d'accord pour ne pas se concurrencer là-dessus.

R. V. R. : Je ne suis pas le seul Candide... Mais ce serait le minimum. Car il est choquant de voir que les banques qui ont profité du système sont secourues, non par le Liechtenstein, mais par les contribuables de leur pays. Il y a un paradoxe : on méprise les Etats, on les contourne, et le jour où tout éclate, on se retourne vers eux.

Les obstacles que rencontrent les juges financiers ne vous inclinent pas à croire en l'autorégulation...

R. V. R. : Quand on fait une enquête sur des affaires de corruption, on se heurte toujours à des obstacles infranchissables. En vingt-quatre heures, l'argent peut tourner de Singapour à Gibraltar, en passant par le Delaware, Monaco et le Liechtenstein. Nos enquêtes finissent au bout de plusieurs années par buter sur un coupe-circuit : des valises de billets sont sorties d'un compte offshore et reversées sur un autre compte. C'est un constat d'échec.

Les solutions passent par de la transparence : pouvoir identifier les vrais titulaires d'un compte et les véritables porteurs de sociétés offshore. Une société devrait avoir une activité, un conseil d'administration, des responsables. Aujourd'hui, je peux aller en Suisse, pour 5 000 euros, acheter clés en main une société des îles Caïman et piloter des grands navires pétroliers qui font le tour de la planète ! La transparence existe au sein de chaque Etat. Le contrôle existe aux Etats-Unis, hormis au Delaware qui est considéré par les Américains comme un paradis fiscal. Mais à l'échelle supranationale, c'est la loi de la jungle.

O. P. : Les Etats sont intéressés à la disparition des paradis fiscaux puisque c'est une perte en matière fiscale. Mais aucune réforme n'a de sens si elle n'est pas intégrée à de nouvelles règles du jeu : mieux contrôler les agences de notation, redéfinir les normes comptables et prudentielles, réduire le poids des marchés de gré à gré, introduire une forme de régulation des fonds spéculatifs, etc. Cela ne veut pas dire réguler plus, mais réguler mieux.

R. V. R. : Je crains qu'une fois l'économie repartie, la régulation ne semble plus nécessaire. Le choc est-il assez fort pour qu'il y ait une volonté de contrôle ?

Monaco s'est engagé à faire des efforts en matière de coopération. Où en est-on dans cet Etat, mais aussi en Suisse, ou à Londres ?

R. V. R. : Monaco affiche une transparence. Mais, là comme ailleurs, les enquêtes s'enlisent dès lors que l'argent circule d'un paradis fiscal à l'autre. Au bout du compte, il nous est impossible de déterminer l'ensemble des avoirs qui y sont cachés. Monaco reste un trou noir

de la mondialisation. Il y a toujours du blanchiment. A Londres, le secret bancaire est très fort. Il est presque plus difficile d'obtenir des informations de la City que de Jersey. La Suisse, comme le Luxembourg, ont des sociétés fiduciaires qui fournissent l'ingénierie financière et organisent la circulation des capitaux de façon qu'on ne puisse pas les retrouver.

O. P. : Je corrigerais : Monaco est plutôt un trou "gris". Je tire de mon expérience bancaire la certitude qu'il y a moins de capitaux contestables à Monaco. Quant à la Suisse, si un paradis fiscal est un lieu où existe une forte opacité comptable et financière, il est clair que c'en est un.

Faut-il supprimer le secret bancaire ?

O. P. : Je suis, sur le principe, pour le secret bancaire, c'est un droit de la personne, un garant de la démocratie. Il ne faut y toucher qu'avec la plus extrême prudence.

R. V. R. : Je ne peux pas laisser dire ça. Si c'est un droit de la personne, alors seuls trois pays en Europe assurent ces droits : le Liechtenstein, le Luxembourg et la Suisse, car ils permettent à ceux qui font l'objet d'investigations bancaires de les contester ! Au regard de l'intérêt public, il ne doit pas y avoir de secret bancaire.

La régulation est-elle une question de morale ou d'efficacité ?

O. P. : Si ce n'était qu'une question de morale, on pourrait être beaucoup plus pessimiste...

R. V. R. : Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord !

LE MONDE du 22.11.08

[En Ligne] Disponible sur

[http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/11/22/en-finir-avec-l-enfer-des-paradis-fiscaux\\_1121861\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/opinions/article/2008/11/22/en-finir-avec-l-enfer-des-paradis-fiscaux_1121861_3232.html)

**Albert de Monaco dénonce les propos du juge Van Ruymbeke**"J'ai lu avec beaucoup d'étonnement, dans un grand quotidien, des déclarations inacceptables selon lesquelles, à Monaco, 'les enquêtes s'enlisent' et qu'il y a toujours du blanchiment", a réagi, lundi 24 novembre, le prince Albert de Monaco à l'occasion de l'ouverture d'une réunion conjointe du GAFI et de Moneyval – deux organismes spécialisés dans la lutte contre le blanchiment. "Comme cela a été maintes fois répété, Monaco n'est en rien un paradis judiciaire", a-t-il ajouté. Le prince a également rappelé que l'évolution du cadre législatif monégasque dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme avait reçu l'aval des organismes compétents, dont Moneyval. – (avec AFP)

---